

Département du  
TARN  
Arrondissement  
ALBI  
Canton  
ALBI SUD

**DELIBERATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE**  
**D22027CCAS**  
**Séance du 15 décembre 2022 à 20 heures 30**

Ce jourd'hui le quinze décembre de l'an deux mille vingt-deux à 20h30  
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la Convocation  
Le 6 décembre 2022

Date d'Affichage  
Le 6 décembre 2022

Date de mise en ligne  
de la délibération :  
Le 19 décembre 2022

**Présents :**

**Membres élus :** Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS,  
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse  
FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

**Membres nommés :** Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ,  
Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 12	Vote pour : 12
Votants : 12	Vote contre : 0

**Absents excusés :** Francis SERVAIS

**Secrétaire :** Sophie GRIMAUD ESCORISA

**Objet de la délibération :**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du  
6 octobre 2022,

**Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après  
annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 15 décembre 2022

**Le Président,  
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,  
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à  
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa  
publication /notification.





**Procès-verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

**Séance du jeudi 6 octobre 2022**

**Présents :**

Membres élus : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI

Membres nommés : Michèle CAMEL, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI, Francis SERVAIS

Absents excusés : Marie -Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

**1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 est approuvée à l'unanimité

**2. Aides aux particuliers**

**a. Aides en urgence depuis le dernier conseil**

**Bon alimentaire de 200 € le 11 juillet :** Madame vit seule, retraitée. Situation de surendettement. Envisage de vendre sa maison qui représente une charge pour elle.

**Bon alimentaire de 200 €, bon carburant de 100 € le 21 septembre :** Madame est veuve avec 2 enfants à charge. Suivie par l'assistante sociale.

**b. Demandes d'aide**

**Situation 1 :** Madame 67 ans, retraitée de la fonction publique. Madame paye habituellement ses factures à la consommation tous les deux mois mais son fournisseur de gaz lui a facturé en juillet, les consommations de novembre à juin d'un montant de 605,42 €. L'échelonnement de paiement mis en place a déséquilibré son budget. Sollicité par le CCAS, ENI accorde un geste commercial de 80,226€. Le conseil d'administration décide la prise en charge par le CCAS de 2 mensualités de l'échéancier et règlera au fournisseur de gaz un montant de 201,84 €.

**Situation 2 :** Le conseil d'administration décide de régler une dette de 368 € directement au centre de loisirs du Séquestre pour une famille de 5 enfants dont les parents viennent de se séparer laissant la maman dans une situation précaire.

**Situation 3 :** Le conseil décide de verser à Intrum (cabinet de recouvrement) la somme de 285,16 € correspondant aux échéances de septembre et d'octobre d'une dette chez EDF afin de suspendre l'action judiciaire en cours pour la famille. Un bon alimentaire de 200 € et un bon carburant de 100 € seront demandés auprès d'Intermarché en urgence. M. Meguenni prendra contact avec SOS familles pour un accompagnement. Il sera également demandé à la famille de prendre RDV chez une assistante sociale

**3. Finances**

**a. Transfert de crédits budgétaires**

Le portage de repas à domicile est assuré par le CCAS d'Albi ou des prestataires privés. De plus en plus de bénéficiaires font appel aux prestataires privés.



Sachant que les dépenses liées aux factures du CCAS d'Albi sont affectées au chapitre 11 – article 604 (achat de prestation de service) et que les participations versées par le CCAS aux personnes faisant appel à des sociétés privées sont affectées au chapitre 65 – article 6561 (secours au particuliers), il y a lieu de réajuster les crédits sur ces chapitres. Le conseil décide de modifier le budget 2022 du CCAS par un transfert de 1 500 € du chapitre 11 au chapitre 65.

**b. Acceptation de dons suite à la dissolution de l'association « Amour de Musette »**

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter le don de l'association « Amour de Musette » d'un montant de 2 506,40 € et de l'affecter au chapitre 77, article 7713 (libéralités perçues) du budget 2022 du CCAS.

**4. Entente intercommunale pour le portage des repas à domicile**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les communes de l'albigeois qui ont souhaité s'associer à la création d'une entente intercommunale pour la production et le portage de repas doivent, pour bénéficier du portage, conclure une convention spécifique avec le CCAS de la ville d'Albi, celui-ci étant chargé de la veille sociale et du transport à domicile des repas confectionnés par la cuisine centrale de la ville d'Albi. La commune du Séquestre a décidé en conseil municipal du 26 septembre de s'associer à l'entente intercommunale, le conseil d'administration du CCAS autorise le maire à signer la convention service de portage de repas à domicile

**5. Projet « Solidarité Intergénérationnelle » avec l'association Unis Cité**

Le conseil d'administration décide de conventionner à nouveau avec l'association « Unis Cité » sur une période d'un an avec une participation du CCAS d'un montant maximum de 2 900 € pour la venue sur notre commune de 2 binômes de jeunes volontaires en service civique : 1 binôme à temps plein sur le volet solidarité seniors et 1 binôme à mi-temps sur le volet solidarité aidants.

Le bilan 2021-2022 sera envoyé à tous les membres du conseil d'administration.

Madame Huret souligne que l'association ADMR Carlus- Rouffiac- Saliès - Le Séquestre a organisé une rencontre avec les aidants familiaux. Les aidants ont exprimé leur solitude et de nombreux besoins : écoute et soutien, renseignements sur le droit de la famille, etc.

**6. Repas de Noël des Seniors**

**a. Choix du traiteur**

Après avoir examiné 3 devis, VIAULE TRAITEUR a été retenu. Le menu choisi revient à 31 €/pers.

**b. Tarif du repas pour les accompagnants**

Le repas est gratuit pour les séquestrois âgés de 65 ans et plus. Le prix du repas pour les accompagnants résidant au Séquestre âgés de moins de 65 ans est fixé à 31 €. Le prix du repas pour les accompagnants résidant hors commune est fixé à 33 €.

**c. Choix de l'animation**

Le prix du repas ayant fortement augmenté, la vice-présidente recherche une animation gratuite ou à faible cout. L'association « DANS'TRAD LE SEQUESTRE » doit confirmer sa participation pour l'animation.

**d. Colis de Noël**



Le conseil d'administration décide qu'il sera offert à chacun des seniors dans l'incapacité de se déplacer et participer au repas de Noël, un coffret de produits de toilette d'une valeur comprise entre 16 et 20 €.

#### **7. Navette Seniors**

A l'occasion de la Toussaint, le CCAS propose un service de transport gratuit aux personnes âgées qui souhaitent se rendre au cimetière dans un rayon de 10 km, le vendredi 28 octobre, le samedi 29 octobre et le lundi 31 octobre sur réservation. Bruno Victoria, membre du CCAS conduira le minibus. Il est possible également de réserver la navette pour se rendre à Intermarché tous les mardis de 9h à 11h. Aucune inscription depuis plusieurs mois.

#### **8. Questions diverses**

##### **Violences faites aux femmes :**

La municipalité souhaite participer à la lutte contre les violences conjugales. Le maire propose d'insérer le « violentomètre » (outil de graduation des violences) dans le dossier donné aux futurs époux lorsqu'ils viennent en mairie préparer leur mariage. Il est proposé de sensibiliser les enfants (partenariat avec l'école et le centre de loisirs). Le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes est un temps fort de sensibilisation, le journal municipal de novembre sera consacré à cette cause.

##### **Exposition :**

Le 10 et 11 décembre, le Quartz accueillera une exposition de peinture et créations manuelles. Lise Oguinéna, personne en situation de handicap, exposera 50 tableaux à l'occasion de ses 50 ans, au côté des associations Familles Rurales et Générations Mouvement. Il est proposé de nommer cette exposition « A chacun son talent ». L'exposition sera réservée aux participants du repas de Noël du CCAS le samedi 10 décembre, elle sera ouverte au public le dimanche 11 décembre de 10h à 18h.

La séance est levée à 20h

